

Lettre ouverte de défiance à l'Organisation Mondiale de la Santé (version française)

7 février 2017

Nous, la «Coordination européenne des organisations pour une réglementation de l'exposition aux Champs électromagnétiques (CEM) qui protège réellement la santé publique» (exprimons notre soutien sans réserve à la lettre de défiance du Groupe de Travail BioInitiative adressée au Projet International CEM de l'OMS le 19 décembre 2016, intitulée “WHO RF EHC Core Group Membership is Unacceptable”, qui encourage l'OMS à apporter des changements nécessaires dans les membres du groupe de travail principal des critères d'hygiène de l'environnement concernant les radiofréquences (RF) «afin de refléter une composition et une expertise plus équitables que dans le Groupe de travail du Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC) sur RF de 2011» (voir l'Annexe 1).

> «Les études des animaux, publiées récemment, et menées sur une période de 16 ans par le National Toxicology Program (NTP) de l'Institut national des sciences de la santé environnementale (NIEHS) des États-Unis, signalent désormais des effets cancérigènes évidents lors d'exposition chronique aux RF. En juin 2016, le NTP a produit des documents sur les risques statistiquement significatifs de cancers du cerveau et du cœur, ainsi que de lésions précancéreuses chez les animaux exposés aux RF, mais pas chez les animaux témoins. Nous avons déjà les résultats disponibles, tant chez l'homme que chez l'animal, à incorporer dans l'évaluation des EHC sur RF. Cet effort important ne peut être assuré qu'avec un meilleur équilibre dans la composition des principaux participants au processus. Il est aussi nécessaire d'inclure des membres des pays sous-représentés tels que la Russie, la Chine, l'Inde, la Turquie et l'Iran, dont les communautés de recherche ont produit la plupart des études sur les effets non thermiques des RF au cours des dernières années».

> La prédominance des membres de la Commission internationale sur les rayonnements non ionisants (ICNIRP) nous rappelle que cette organisation a toujours refusé d'accepter de nouvelles preuves des risques potentiels pour la santé des effets non thermiques du rayonnement de radiofréquence, de faible intensité, malgré les récentes avancées scientifiques dans les connaissances sur le sujet.

> Le ICNIRP non seulement ne constitue pas une garantie de la transparence ou l'indépendance, mais les conflits d'intérêts en son sein sont bien connus et dénoncés publiquement. Le fait que les membres de l'ICNIRP soient porteurs de divers conflits d'intérêts, quant à leur relation avec des entreprises concernées par un type de développement des télécommunications et des nouvelles technologies, met en péril l'impartialité qui doit régir la réglementation des limites de rayonnements non ionisants sur les personnes. Bien que la participation et collaboration de l'industrie est essentiel à ce processus, cette orientation devrait être évitée dans les procédures ou les conclusions. Voir l'Annexe 2, le rapport élaboré par AVAATE en Juin 2015 sur les conflits d'intérêts dans l'ICNIRP.

> L'appel scientifique international sur les champs électromagnétiques, plus de 220 scientifiques de 41 pays qui ont publié des articles, revus par des pairs, sur les rayonnements non ionisants, et leurs effets biologiques ou la santé, demande en 2015 à l'OMS et à l'ONU de protéger la population humaine mondiale et la faune des expositions CEM. « De nombreuses publications récentes montrent que les EMF affectent tous les organismes vivants, et ce à des seuils bien inférieurs à ceux de la plupart des recommandations nationales et internationales. Ces effets comprennent un risque accru de cancer, un stress physiologique, une augmentation des radicaux libres, des dégâts génétiques, des changements structuraux et fonctionnels du système reproducteur, des déficiences de l'apprentissage et de la mémorisation, des désordres neurologiques, et des impacts négatifs sur le bien-être général des individus. Les dommages vont bien au-delà de l'espèce humaine: des preuves évidentes, toujours plus nombreuses, montrent les effets néfastes des ondes sur TOUS les végétaux et les animaux (d'une simple cellule, à l'abeille et aux mammifères). Ces découvertes justifient notre appel, notre revendication, auprès des Nations Unies, et de tous les pays membres dans le monde, afin d'encourager l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) à exercer une forte pression pour qu'on développe des recommandations nettement plus protectrices contre les EMF, que l'on prenne des mesures de précautions, et que l'on informe le public des risques pour la santé, particulièrement ceux encourus par les enfants et les fœtus en développement. En ne faisant rien, l'OMS faillit à son rôle, se dérobe à son devoir, qui est d'être la première, la principale agence internationale de la santé publique ». Voir l'Annexe 3 (appel scientifique international) et à l'Annexe 4 (liste des organisations qui le soutiennent).

> Nous soulignons la nécessité de garantir un niveau élevé de transparence, d'impartialité et de pluralité des évaluations d'experts sur les risques des champs électromagnétiques non ionisants (EMF)

pour notre santé, à tous les niveaux de décision, sur la base des règlements de l'OMS (le point 4.2 du Règlement applicable aux tableaux et comités d'experts, les points 2.6 et 4.6 du Règlement applicable aux groupes d'étude et aux groupes scientifiques, aux institutions collaboratrices et aux autres mécanismes de collaboration, et les articles 44-47 et 67 du Règlement intérieur de l'Assemblée mondiale de la Santé), dans le respect des points 8.5.7 et 8.5.8 de la Résolution 1815 (2011) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, sur les dangers potentiels des champs électromagnétiques et leur effet sur l'environnement, et de la Convention d'Aarhus (1998) sur l'accès à l'information, à la participation accrue du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement. L'application de ces principes permettrait d'assurer non seulement une adhésion pluraliste du groupe principal EHC sur RF de l'OMS, mais aussi la présentation d'interprétations scientifiques alternatives, les «points de vue» citoyens et la présence de groupes impliqués sur ce sujet.

Les organisations fondatrices de la coordination européenne

(euro.coord.for.emf.regulation@gmail.com):

Associazione per le Malattie da Intossicazione Cronica e/o Ambientale AMICA (Association for Environmental and Chronic Toxic Injury) – Italy, Associazione Italiana Elettrosensibilita – Italy, Beperk de Straling – Belgium, Coordinación Nacional De Colectifs – France, Diagnose-Funk e.V. – Germany, Electro y Químico sensibles por el Derecho a la Salud (EHS & MCS people for the right to health) – Spain, Electrosensitivity in Ireland – Ireland, EM-Radiation Research Trust – United Kingdom, Fundacja Instytut Badań Elektromagnetycznych im. Jamesa Clerka Maxwella – Poland, Movimento para a Prevenção da Poluição Electromagnética (Movement for the Prevention of Electromagnetic Pollution) – Portugal, Plataforma Estatal Contra la Contaminación Electromagnética PECCEM (State Platform of Organizations Against Electromagnetic Pollution) – Spain, SOS EHS – Spain, Stichting Elektro Hyper Sensitiviteit (Electrohypersensitivity Foundation) – Netherlands, Stralskyddsstiftelsen (Swedish Radiation Protection Foundation) – Sweden, Verein Für Elektrosensible Und Mobilfunkgeschädigte E.V. – Germany.

D'autres premiers signataires des organisations européennes:

Stowarzyszenie Przeciw Elektrosmazeniom, Ogólnopolskie Stowarzyszenie Przeciwdziałania Elektrosmazeniom Prawo Do Życia, Stowarzyszenie Nasze Bielany, Polska Unia Właścicieli Nieruchomości, Na Stowarzyszenie la Rech Osób z Zespołem Aspergera i Ich Rodzin "Jestem ZA" – Poland.

La Coordination européenne des organisations pour une ← réglementation de l'exposition aux CEM qui protège réellement la sante publique, encourage le Manifeste Européen de Soutien á une ICE pour une réglementation de l'exposition aux CEM qui protège réellement la sante publique. Parmi les signataires de ce Manifeste européen il y a des scientifiques, des chercheurs et des experts, ainsi que des ordres et associations professionnels et des représentants d'organisations de la société civile (des défenseurs de la santé, des consommateurs, des riverains, des environnementalistes, des écologistes, des syndicalistes, des parents d'élèves, des personnes atteintes de syndromes de sensibilisation centrale -electro-hypersensibilité, sensibilité chimique multiple, fatigue chronique, fibromyalgie, etc.-, des patients atteints de tumeurs cérébrales, des citoyens engagés dans la lutte contre la pollution électromagnétique, ...), de 26 pays différents (Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Inde, Irlande, Italie, Macédoine, Pays-Bas, Panama, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, Russie, Afrique du Sud, Slovaquie, Espagne, Suède, Suisse et Etats-Unis).

Merci à : a4coursparimages <a4coursparimages@free.fr>

Objet : l'OMS, établissant les standards d'un monde de préjudices par les technologies sans-fil

(cliquez sur l'image pour un pdf de 57 pages d'informations en Anglais ... ou sur le lien juste au dessus)

(et plus bas : un lien pour exprimer un 'vote de non-confiance' à l'égard de l'OMS)

<http://olgasheean.com/wp-content/uploads/2017/02/WHO-setting-the-standard-for-a-wireless-world-of-harm.pdf>

Nous, soussignés, connaissant et/ou souffrant des effets biologiques nocifs des champs électromagnétiques (CEM), exprimons par la présente un VOTE DE NON-CONFIANCE à l'égard de l'OMS et de son Projet international CEM (EMF Project) dirigé par Emilie van Deventer. Celle-ci a travaillé pour l'industrie et est ingénieure en électricité (sans compétences médicales ou concernant la santé). Elle a fait état publiquement de son soutien envers l'industrie des télécommunications sans fil et est donc en situation importante de conflit d'intérêts, car la recherche financée par cette industrie vise à favoriser la promotion et le développement de la technologie des communications sans fil.

Nous exigeons que :

1. Emilie van Deventer soit immédiatement remplacée par un-e professionnel-le indépendant-e qualifié-e ayant les compétences médicales appropriées, une compréhension éclairée des enjeux en cause pour la santé et un respect envers les millions d'individus aux prises avec la maladie des ondes/hypersensibilité électromagnétique, et qui agira à partir de l'ensemble de la recherche scientifique confirmant l'existence d'effets biologiques négatifs des CEM.
2. L'OMS et son Projet international CEM agissent immédiatement afin de reconnaître les effets nocifs liés aux CEM et prennent des décisions à ce sujet fondées sur les données scientifiques, sans aucun biais ou considération pour les intérêts commerciaux ou de l'industrie et en totale transparence envers le public. Avec le mandat qui est au cœur de la mission de l'OMS, soit protéger la santé de la population mondiale, et par le biais du Projet international CEM d' 'examiner les effets négatifs pour la santé de l'exposition des êtres humains aux radiations non-ionisantes', l'OMS doit s'assurer d'être complètement indépendante des biais de l'industrie et de toute corruption.

Votez ici

Aucun virus trouvé dans ce message.

Analyse effectuée par AVG - www.avg.com

Version: 2016.0.7998 / Base de données virale: 4756/13895 - Date: 05/02/2017